

PER
P-208
EX. 2
15

Vol. III

SEPTEMBRE 1904

No 1

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

SOMMAIRE

Pages

5—Alphabet phonétique.	
6—Abréviations.	
7—Le genre des noms communs dans notre parler populaire....	ADJUTOR RIVARD.
15—Questions de grammaire	A. L.
19—Lexique canadien-français (<i>suite</i>).....	LE COMITÉ DU BULLETIN.
23—Gleanures.....	“ “
28—Le français chez les Canadiens anglais.....	R.
30—Questions et réponses.	
31—Sarclures.....	LE SARCLEUR.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

UNIVERSITÉ LAVAL

QUÉBEC

Éditeur-dépositaire, à Paris: H. CHAMPION, libraire-éditeur, 9, Quai Voltaire

COTISATIONS ET ABONNEMENTS POUR 1904-1905 SONT MAINTENANT DUS

ALPHABET PHONETIQUE

(Signes conventionnels pour la figuration de la prononciation)

d'après MM. GILLIÉRON et l'abbé ROUSSELOT

LETTRES FRANÇAISES. Les lettres *a, e, i, o, u, b, d, n, f, j, k, l, m, p, r, t, v, z*, ont la même valeur qu'en français.

g = *g* dur (*gâteau*); *s* = *s* dure (*sa*); *æ* = *eu* français (*heureux*); *w* = *ou* semi-voyelle (*oui*); *y* = *i* semi-voyelle (*piéd*); *ü* = *u* semi-voyelle (*huile*); *é* = *e* féminin (*je*); *h* marque l'aspiration sonore.

LETTRES NOUVELLES. *u* = *ou* français (*coucou*); *c* = *ch* français (*chez*).

SIGNES DIACRITIQUES. Un demi-cercle au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est mouillée: *ḷ* (son voisin de *l+y*, *l* mouillée italienne), *ḳ* (son voisin de *k+y*), *g̣* (son voisin de *g+y*), *ŋ* (*gn* français de *agneau*). — Un point au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est prononcée la langue entre les dents: *ṭ*, *ḍ* (sons voisins de *t+s*, *d+z*; c'est le *t* et *l* sifflants canadiens de: *ti*, *du*).

Les voyelles sans signes de quantité ou de qualité sont indéterminées (tantôt ouvertes, tantôt fermées), ou moyennes: *a* (*a* de *patte*), *e* (*e* de *péril*), *o* (*o* de *botte*), *æ* (*eu* de *jeune*). — Les voyelles marquées d'un accent aigu sont fermées: *á* (*a* de *pâte*), *é* (*e* de *chanté*), *ó* (*o* de *pot*), *ê* (*eu* de *eux*). — Les voyelles marquées d'un accent grave sont ouvertes: *à* (*a* de *il part*), *è* (*e* de *père*), *ò* (*o* de *encore*), *ê* (*eu* de *peur*). — Les voyelles surmontées d'un tilde sont nasales: *ã* (*an* de *sans*), *ê* (*in* de *vin*), *õ* (*on* de *pont*), *ũ* (*un* de *lundi*). — Suivies d'un point supérieur, les voyelles sont brèves: *a'*, *i'*, etc.; de deux points, elles sont longues: *a:*, *i:*, etc.; d'un accent, elles sont toniques: *á*, *í*, etc.

Deux lettres qui se suivent, et dont la seconde est entre crochets, représentent un son intermédiaire entre les deux sons marqués. Ainsi, *õ[o]* = *o* demi-nasal.

Les *petits caractères* représentent des sons incomplets.

Il n'y a pas de lettres muettes dans la prononciation figurée; chaque son n'est représenté que par une lettre, et chaque lettre ne représente qu'un son.

BULLETIN

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

III

ÉDITEUR
MONTREAL

ÉDITEUR
MONTREAL

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

VOL. III

SEPTEMBRE 1904—SEPTEMBRE 1905

PUBLIÉ PAR

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

UNIVERSITÉ LAVAL

QUÉBEC



Imprimeur-Éditeur
ÉDOUARD MARCOTTE
Imprimeur
82, rue Saint-Pierre
QUÉBEC



Éditeur-Dépositaire
HONORÉ CHAMPION
Libraire
9, Quai Voltaire
PARIS

ALPHABET PHONETIQUE

(Signes conventionnels pour la figuration de la prononciation)

d'après MM. GILLIÉRON et l'abbé ROUSSELOT

LETTRES FRANÇAISES. Les lettres *a, e, i, o, u, b, d, n, f, j, k, l, m, n, p, r, t, v, z*, ont la même valeur qu'en français.

g = *g* dur (gâteau); *s* = *s* dure (*sa*); *æ* = *eu* français (heureux); *w* = *ou* semi-voyelle (*oui*); *y* = *i* semi-voyelle (*pie*); *ÿ* = *u* semi-voyelle (*huile*); *é* = *e* féminin (*je*); *h* marque l'aspiration sonore.

LETTRES NOUVELLES. *u* = *ou* français (*coucou*); *c* = *ch* français (*chez*).

SIGNES DIACRITIQUES. Un demi-cercle au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est mouillée: *ḷ* (son voisin de *l+y*, *l* mouillée italienne), *ḳ* (son voisin de *k+y*), *g̣* (son voisin de *g+y*), *ŋ* (*gn* français de *agneau*). — Un point au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est prononcée la langue entre les dents: *ṭ*, *ḍ* (sons voisins de *t+s*, *d+z*; c'est le *t* et le *d* sifflants canadiens de: *ti, du*).

Les voyelles sans signes de quantité ou de qualité sont indéterminées (tantôt ouvertes, tantôt fermées), ou moyennes: *a* (*a* de *patte*), *e* (*e* de *péril*), *o* (*o* de *botte*), *æ* (*eu* de *jeune*). — Les voyelles marquées d'un accent aigu sont fermées: *á* (*a* de *pâte*), *é* (*e* de *chanté*), *ó* (*o* de *pot*), *ǽ* (*eu* de *eux*). — Les voyelles marquées d'un accent grave sont ouvertes: *à* (*a* de *il part*), *è* (*e* de *père*), *ò* (*o* de *encore*), *æ̀* (*eu* de *peur*). — Les voyelles surmontées d'un tilde sont nasales: *ã* (*an* de *sans*), *ẽ* (*in* de *vin*), *õ* (*on* de *pont*), *ũ* (*un* de *lundi*). — Suivies d'un point supérieur, les voyelles sont brèves: *ȧ*, *i̇*, etc.; de deux points, elles sont longues: *ä*, *ï*, etc.; d'un accent, elles sont toniques: *á*, *é*, etc.

Deux lettres qui se suivent, et dont la seconde est entre crochets, représentent un son intermédiaire entre les deux sons marqués. Ainsi, *õ[o]* = *o* demi-nasal.

Les *petits caractères* représentent des sons incomplets.

Il n'y a pas de lettres muettes dans la prononciation figurée; chaque son n'est représenté que par une lettre, et chaque lettre ne représente qu'un son.

ABRÉVIATIONS

acc. = acception adj. = adjectif, —tivement adv. = adverbe, —biale- ment anc. = ancien ang. = anglais, anglicisme arch. = archaïsme barb. = barbarisme can. = canadien cf. = comparez dial. = dialectologie, dia- lectal ex. = exemple f. = féminin	fig. = figurément fr. = français fr.-can. = franco-canadien gr. = graphie gram. = grammaire intr. = intransitif lat. = latin litt. = littéralement loc. = locution m. = masculin m. s. = même signification néol. = néologisme phon. = phonétique pl. = pluriel	pop. = populaire pron. = prononciation propt = proprement rem. = remarques s. = substantif sign. = signifier, —fication sing. = singulier sol. = solécisme t. = terme tech. = technique tr. = transitif v. = verbe, voyez var. = variante vx = vieux
--	--	---

SIGNES ABRÉVIATIFS

- * Devant le mot qui forme la tête d'un article du *Lexique*, l'astérisque indique parfois que, si l'on a cru utile de présenter quelques observations sur ce mot, il ne s'en suit pas nécessairement qu'on ne puisse l'employer même dans le discours soigné ; ce mot peut être un mot reçu dans la langue française, un néologisme de bon aloi, un archaïsme qu'on aime à conserver, un mot étranger qui n'a pas en français d'exact équivalent, etc. Devant un mot latin, l'astérisque indique une forme hypothétique, non attestée.
 - ← Ce signe indique l'étymologie, la filiation, l'origine du mot, de la locution, de la tournure, de la prononciation, qui suit ou qui précède, suivant le sens de la flèche.
 - Le tiret marque certaines subdivisions dans le texte d'un article.
 - = Le tiret double annonce la signification, la traduction, l'équivalent de ce qui précède.
- Le tiret double vertical indique les acceptions d'un mot, ou le sens attribué, dans le parler français au Canada, au mot qui fait le sujet d'un article lexicographique. Le terme propre français, le mot qu'on propose de substituer à celui qui forme la tête de l'article, quand il y a lieu, suit ce signe.
- | Le trait vertical indique un emploi spécial du mot dont il s'agit, une locution particulière où il entre.
- Dans le *Lexique*, les noms d'auteurs sont imprimés en PETITES CAPITALES et les titres d'ouvrages en *italiques*.

LE GENRE DES NOMS COMMUNS

DANS NOTRE PARLER POPULAIRE

Le parler populaire du Canada français altère le genre d'un certain nombre de noms communs, faisant les uns du féminin, les autres du masculin, en dépit de l'usage.

L'objet de cette étude est à la fois de signaler les plus considérables de ces altérations et d'en chercher la raison. Ces phénomènes morphologiques, en effet, se peuvent expliquer; les causes qui les produisent sont aujourd'hui connues.

Avant d'aborder l'étude de notre parler populaire, on aimera peut-être à se rappeler quelques notions élémentaires sur l'origine et les causes de variation des genres en français.

La distinction entre les genres, dans les langues romanes, est de nature purement formelle, sauf dans les noms de personnes et d'animaux, où elle a une signification intrinsèque, le genre répondant dans ce cas à une idée de sexe.

Le latin avait trois genres: le *masculin*, le *féminin* et le *neutre*. A l'époque romane, le neutre disparut. Or la plupart des neutres latins passèrent dans le gallo-roman, et par là dans le français, sous la forme du singulier, assez semblable à celle du masculin; ceux-là devinrent masculins: *donum*, n. s. \Rightarrow *don*, m. s. D'autres furent adoptés par le gallo-roman sous la forme du pluriel, semblable par la terminaison en *-a* au singulier féminin de la 1^{re} déclinaison; ces derniers devinrent habituellement féminins: *pira*, n. pl. \Rightarrow *poire*, f. s. ⁽¹⁾ C'est ainsi que le neutre singulier *folium* avait donné en vieux français le masculin *li feuil*, et que le neutre pluriel *folia* donna le féminin singulier *la feuille*. De même, *granum*, n. s. \Rightarrow *grain*, m. s., et *grana*, n. pl. \Rightarrow *graine*, f. s.; *filum*, n. s. \Rightarrow *fil*, m. s., et *fila*, n. pl. \Rightarrow *file*,

(1) Abréviations: n.: neutre; m.: masculin; f.: féminin; s.: singulier; pl.: pluriel.

f. s. A une certaine époque, le vieux français a voulu rendre le genre masculin aux noms féminins sortis de neutres pluriels; de là, les variations dans le genre de certains mots, comme *étude*, *e pace*, *évangile*, *foudre*, *œuvre*, *orgue*, etc. Quant aux noms masculins ou féminins en latin, le genre étymologique a généralement persisté en français: *murus*, m. \Rightarrow *mur*, m.; *mortem*, f. \Rightarrow *mort*, f.

C'est ce qu'explique Meyer-Lübke en quelques mots très clairs: «En général les mots romans ont le même genre que les mots latins, avec cette restriction que les neutres, la plupart du temps, à cause de leur similitude presque complète de forme avec les masculins, en ont adopté le genre, et que, lorsqu'il s'opère un changement de genre, ce n'est au fond rien autre qu'un changement de suffixe ou un changement de thème.» (1)

Mais diverses causes troublantes ont traversé ces règles générales, de sorte que tel mot qui étymologiquement devait être masculin est devenu féminin, et que tel autre régulièrement féminin a été fait du masculin.

Parmi ces causes de trouble, la philologie a reconnu et déterminé:

1° *L'influence d'une double forme étymologique.*—Par exemple, *formicum*, n., avait donné le *fourmi*, m.; mais *formicam*, f., existait aussi et *fourmi* est devenu féminin.

2° *L'action de la terminaison.*—Féminine, la terminaison tend à donner aux substantifs le genre féminin; masculine, le genre masculin. La désinence *-e* peut venir de l'*a* final latin de la première déclinaison, et dans ce cas le genre est étymologique: *rosa*, f. \Rightarrow *rose*, f.; *-e* peut aussi être euphonique, et le genre alors n'est pas régulièrement tiré du latin: *rythmus*, m. \Rightarrow *rime*, f. L'action de la terminaison masculine est moins énergique que l'autre.

3° *L'action de la voyelle initiale.*—L'élision de l'article et la liaison de l'adjectif devant les noms commençant par une syllabe pure ou inverse ne laissent pas distinguer les deux genres; de là, la tendance populaire à faire ces noms du féminin. Dans la langue classique, cette action ne se fait guère sentir isolément: elle vient plutôt à l'aide de la terminaison féminine pour déterminer un changement de genre: *opalus*, m. \Rightarrow *opale*, f. Dans les

(1) *Grammaire des Langues romanes*, tome II, *Morphologie*, art. 362, p. 448 de la traduction Doutrepoint.

parlers populaires, la voyelle initiale exerce son influence même sur les mots à terminaison masculine. ⁽¹⁾

4° *L'influence analogique.*—Un substantif rappelle par sa forme, par le suffixe qui le termine, par sa fonction, un autre mot d'un genre différent; il prend le genre de celui-ci: c'est l'influence des formes analogues (*front*, f. en latin, devenu masculin par analogie avec *pont*, *mont*, etc.), des suffixes (*art*, f. en vieux français, devenu masculin par analogie avec le suffixe *-art*), et des termes voisins (*minuit*, f. encore au XVII^e siècle, devenu masculin par analogie avec *midi*).

5° *L'action syntactique.*—L'ellipse d'un substantif change parfois le genre d'un autre substantif auquel le premier, sous-entendu, se rapporte: *la fête de tous les saints* = *la Toussaint*. Le sexe sous-entendu produit le même effet: *mon cher enfant*, m., *ma chère enfant*, f.

6° *Le retour au genre latin.*—Ce retour, qui s'est fait pour certains mots à la fin du moyen âge, a été l'œuvre des savants. Cette cause n'a donc aucune influence sur les parlers populaires.

Il n'en est pas ainsi des autres causes troublantes, et les altérations de genre faites par le peuple se rattachent à l'une ou à l'autre. C'est ce rapprochement que je voudrais faire en étudiant quelques-uns des mots auxquels le peuple canadien-français attribue un genre qu'ils n'ont pas dans le français littéraire d'aujourd'hui.

Remarquons-le d'abord, les influences énumérées sont de deux sortes. Les unes, qui se rapportent aux formes latines, aux doubles étymologies, à la confusion du féminin singulier et du neutre pluriel, n'ont pu s'exercer directement sur notre parler; les autres, l'action des initiales et des terminaisons, l'analogie, l'action syntactique, sont toujours actives, et les altérations qui leur sont dues ont pu se produire au Canada. Lors donc qu'on explique par les premières quelque changement de genre, cela suppose que le passage d'un genre à l'autre s'est fait dans le vieux français ou dans les patois des provinces, avant le XVIII^e siècle et que nous avons reçu de nos pères ces archaïsmes, classiques ou dialectologiques. Quant aux influences de la deuxième catégorie, il n'en est pas de même; sans doute, les altérations qui en résultent peuvent nous être venues de France; mais elles peuvent aussi être d'origine canadienne. On constate en effet que les

(1) Voir DARMESTETER, *Cours de Gramm. histor.*, 2^e partie, p. 53; G. de GUER, *Le Parler pop. dans la Commune de Thaon*, p. 147.

altérations de genre non attestées dans le vieux français ou les patois se rapportent plutôt à quelqu'une de ces influences toujours vivantes qui s'exercent encore sur notre parler.

C'est pourquoi j'ai pris soin de marquer dans les listes suivantes, d'un astérisque (*) les noms dont le genre canadien est attesté dans l'ancien français, et d'une croix (†) ceux qui sont aussi de ce genre dans les parlers populaires de France.

I—Substantifs masculins (féminins au Canada)

âge * †	éclair	horoscope *
air †	élan	hôtel
almanach	emplâtre *	incendie *
amiante	esclandre *	intervalle *
arc	espace * †	légume †
arc-en-ciel	esquelette(squelette) * †	lêze (lé) †
argent †	été *	orage * †
autel	étang †	organe *
balustre *	examen	orteil
bol †	exemple * †	ouvrage * †
char * †	évangile *	plaine (plane) † (1)
cigane (cigare) * †	gages	poison * †
couple	hiver †	soucisse (sourcil) * †
échange *	honneur *	

Classons ces 41 altérations de genre d'après les causes qui ont pu les produire.

1° L'influence d'une double forme étymologique.

Je ne sache pas que le substantif *arc* ait jamais été féminin en français, et l'on pourrait en expliquer le genre canadien par l'action de la voyelle initiale.

Mais c'est plutôt, semble-t-il, l'influence d'une double forme étymologique qui détermine le féminin de *arc*, bien que l'action sur notre parler en ait été secondaire et se soit fait sentir par l'intermédiaire d'un produit français. En effet, le français *arc*, m., ←≡ *arcum*, et *arche*, f., ←≡ * *arca*. Nous confondons ces deux produits, autrefois synonymes (2), et nous les faisons tous deux du féminin.

(1) *Platane* est fém. en normand.

(2) GODEFROY.

A l'influence des formes étymologiques doubles, se rattache la confusion du neutre singulier et du neutre pluriel. *Char* peut être placé dans cette série. *Carrum*, n. s., a donné *char*, m. s.; *carra*, n. pl., donnait, en vieux français, le pluriel *charre*⁽¹⁾. Cette forme du pluriel, caractérisée par l'addition d'un *e*, ne s'est pas développée en français⁽²⁾; mais le produit du neutre pluriel a plutôt été pris pour un féminin singulier. C'est ainsi que *graine* (\leftarrow *grana*, n. pl.), qui étymologiquement serait le pluriel de *grain* (\leftarrow *granum*, n. s.), est un substantif féminin. On trouve en effet *charre*, f. s., dans le vieux français, au sens de *charretée*⁽³⁾. *Charre* est encore féminin en Touraine au sens de *charrette*⁽⁴⁾, et en Poitou au sens de bac pour transporter les charrettes et d'ouverture pratiquée dans une haie pour les laisser passer.⁽⁵⁾

C'est encore à la confusion de l'étymologie par les neutres pluriels et par les neutres singuliers: *emplastra—emplastrum*, *scandala—scandalum*, *spatia—spatium*, *evangilia—evangilium*, *exempla—exemplum*, *incendia—incendium*, que le vieux français a dû les féminins *emplâtre* (fém. quelquefois au XVII^e et au XVIII^e s.), *esclandre*, *espace* (fém. au XVI^e s.), *évangile*, *exemple* et *incendie*. *Évangile*, par exemple, tiré du n. pl. *evangilia*, et d'abord féminin⁽⁶⁾, est devenu masculin d'après le n. s. *evangilium* au XVI^e s.; *exemple*, *espace* et *emplâtre* ont eu le même sort; *incendie* avait pour synonyme dans le vieux français *incension*, f.⁽⁷⁾

Ces vocables, tous à initiale vocalique et à terminaison féminine, ont facilement conservé chez nous le genre féminin qu'ils avaient autrefois.

2^o L'ction de la terminaison.

L'action de la terminaison a été assez forte pour rendre féminins en vieux français les noms suivants: *âge*, des deux genres au XVII^e siècle⁽⁸⁾; *échange*; *squelette*, féminin quelquefois au XVII^e siècle; *horoscope*, masculin depuis le XVIII^e siècle seulement, des deux genres avant cette époque; *orage*, souvent du féminin au

(1) « Cinquante *carre* qu'en fera charier. » (Roland, v. 131.)

(2) *Mil* et *mille* en sont des débris.

(3) GODEFROY, *Lexique*.—DU CANGE, *Gloss. lat.*, V^o *Fornilia*, t. III, p. 372. col. I.

(4) LA CURNE, V^o *Charre*.

(5) FAVRE, *Gloss. du Poitou*, 79.

(6) DARMESTETER, *Cours de Gram. hist.*, *Morphologie*, p. 45. GODEFROY.

(7) GODEFROY.

(8) « Cette *âge* ferrée ». (MALH., *Les larmes de Saint-Pierre*, v. 14.) Voir MÉNAGE, *Observ. sur Malh.*, p. 228.

XVII^e siècle⁽¹⁾; *organe*; *ouvrage*⁽²⁾; *intervalle*, d'abord du féminin, puis d'un genre douteux au XVII^e siècle, masculin depuis cette époque seulement; *balustre*, fém. au XVII^e s.; *sourcille*, forme de *sourcil* en vieux français⁽³⁾.

Notre parler fait encore tous ces noms du féminin; il y ajoute: *gages* (le vieux français avait *gagie*, féminin), *cigare* (féminin dans Chateaubriand et encore aujourd'hui dans le Midi de la France), *légume*. *Légume* a été emprunté au latin *legumen*; *legumen* avait gardé le genre neutre dans le gallo-roman et avait d'abord donné *leün*; le peuple en France fait *légume* du féminin, comme si le latin populaire avait fait *legumen* du masculin et avait dit à l'accusatif *leguminem*; cette dernière forme eût donné régulièrement un féminin *légume*.

3^o L'action de l'initiale.

La voyelle initiale rend féminin. chez nous, quelques mots à terminaison masculine: *air*, *almanach*, *autel*, *éclair*, *élan*, *étang*, *hiver*⁽⁴⁾, *hotel*, *orteil*, *examen*.

Sur *examen*, il faut faire la même remarque que sur *légume*: nous le traitons comme si la 3^e déclinaison à radical terminé par *n* ne se fût pas maintenue dans sa forme classique de l'accusatif jusqu'au gallo-romain.

4^o L'influence analogique.

Couple, au sens de mâle et femelle, devient féminin d'après *couple*, au sens de réunion accidentelle de deux choses de même nature. *Couple* ($\leftarrow \equiv$ *copulam*, f.), féminin d'abord, était bientôt devenu masculin; au XVI^e siècle, le mot est des deux genres; au XVII^e, plusieurs grammairiens hésitent encore à déterminer l'emploi du masculin et du féminin.

Le genre de *bol* est sans doute analogique et emprunté au terme voisin *tasse*, f.

Été ($\leftarrow \equiv$ *ætatem*, f.) subit encore l'influence du suffixe féminin *-tatem* = *-té* (f.). Ce mot avait d'abord gardé le genre latin; il n'a été fait du masculin, en français, que d'après *hiver*; mais nous avons vu que le substantif *hiver*, chez nous, est féminin.

Le suffixe masculin *-orem* a formé en gallo-romain des noms abstraits féminins, sous l'influence du suffixe féminin *-ura* = *ure*. Au XV^e siècle, on voulut rendre aux noms en *-eur* le genre latin;

(1) « Cette diablesse d'orage ». (Sév., 24 juillet 1694.)

(2) « Ouvraigne, s. f. » (GODEFROY, *Lexique*.)

(3) GODEFROY.

(4) Le vx franç. avait *hivernée* = saison d'hiver. (GODEFROY, *Lexique*.)

mais plus tard, ces noms redevinrent féminins, sauf *honneur*, *déshonneur* et *labeur*. *Honneur* a gardé chez nous le genre que ce mot avait en français avant le XV^e siècle.

Poison (←= *poisionem*, f.) était féminin en vieux français comme en latin. Ce genre nous a été transmis et s'est conservé peut-être sous l'influence de *boisson*.⁽¹⁾

5^e L'action syntactique.

Le genre féminin d'*amiante*, dans notre parler populaire, peut être rattaché à l'action de la terminaison. Cependant, il y a aussi action syntactique par l'élision du substantif féminin *Pierre*: *la (Pierre) amiante*.

Le genre féminin de *lèze* (pour *lé*) peut-il se rattacher à l'ancienne fonction du mot? *Lé* vient de *latum*, et était autrefois adjectif: *une étoffe lée* = une étoffe large. Ou faut-il y voir l'influence analogique de *largeur*?

II—Substantifs féminins (masculins au Canada)

<i>àcre</i> *	<i>erreur</i> * †
<i>ancre</i> *	<i>garantie</i>
<i>auge</i> *	<i>garde-robe</i> *
<i>caution</i>	<i>guide</i> (harnais) †
<i>collation</i>	<i>nuée</i>
<i>créosote</i>	<i>offre</i> *
<i>échappatoire</i>	<i>oie</i> * †
<i>écritoire</i>	<i>ride</i>
	<i>tarière</i> * †

1^o Il faut peut-être rattacher le genre masculin archaïque de *àcre* (←= *acra*, *acrum*) et de *auge*⁽²⁾ (←= * *alviam*, *alveum*), à l'influence de la double forme étymologique.

2^o La terminaison masculine a déterminé le genre populaire masculin de *collation*⁽³⁾, à moins que ce soit l'influence analogique de *repas*, *dîner*, *souper*, *déjeuner*.

Offre, masculin en vieux français, des deux genres au XVI^e et au XVII^e siècle, est féminin depuis le XVIII^e. Le genre masculin a vieilli, en français, sous l'action de la terminaison; mais il est resté dans notre parler populaire, qui considère, et avec raison,

(1) « Donner de la poison. » (MALHERBE, *Bienf. de Sénèque*, III, 24.)

(2) Masc. dans Cotgrave.

(3) Quelques-uns disent aussi *ce maison pour cette maison*; *maison* est masc. dans Villhardouin.

offre comme substantif verbal d'*offrir*. Le vieux français avait aussi le masculin *offrement* = action d'*offrir* (1).

3° *Ancre*, *créosote*, *échappatoire*, *écritoire*, *ride*, *nuée*, *garantie* et *caution*, sont devenus masculins d'après des termes voisins ou analogues: *chancre*, *créosol*, *subterfuge*, *pupitre*, *pli*, *nuage*, *garant*. *Ancre* a été masculin au XVI^e et au XVII^e siècle; *écritoire* vient d'un masculin latin (*scriptorium*) et a été fait féminin en français à cause de sa terminaison.

Oie (←= *auca*, dérivé de *avis*) a-t-il subi l'influence analogique d'*oiseau*? ou le genre masculin qu'il prend dans notre parler populaire vient-il du sexe sous-entendu?... En tout cas, La Fontaine l'a fait du féminin (2).

Tarière est une altération du vieux français *tarere* ou *tarare* (←= *taratrum*), qui était masculin. Le suffixe *-iere*, se substituant à la terminaison *-ere*, a déterminé le genre féminin du mot. Nous avons conservé le genre étymologique (le masculin); peut-être l'analogie avec *taraud*, m., autrefois synonyme de *tarière* (3), y a-t-il contribué.

Guide, pièce du harnais, est resté masculin dans le parler populaire, sous l'influence du même mot, masculin dans les autres sens.

Quant à *erreur*, ce substantif, masculin en latin, était devenu féminin en français (4), puis masculin au XV^e siècle, pour redevenir féminin (5). Cette dernière évolution ne s'est pas faite dans le parler populaire: *erreur* y est resté masculin. Dans la langue littéraire, le retour des noms abstraits en *-eur* au genre féminin n'a pas affecté les trois mots *honneur*, *deshonneur* et *labeur*; dans le langage du peuple, *honneur* a été atteint, *erreur* ne l'a pas été.

En français, le mot composé *garde-robe* a été, suivant les règles, masculin, tant que ses éléments (verbe + complément) n'ont pas été complètement soudés (6); il a pris le genre de sa terminaison, quand il n'a plus été senti comme composé. *Garde-robe* est encore un composé pour le peuple, et partant reste masculin.

ADJUTOR RIVARD.

(1) GODEFROY, *Lexique*.

(2) *Lettre*, 18 août 1689.

(3) ROBERT ESTIENNE, *Dict. françois-latin*.

(4) Le vieux français disait aussi *erré*, m. = erreur. (GODEFROY, *Lexique*.)

(5) V. ce qui a été dit sur *honneur*.

(6) *Garde-robe*, s. m. = vêtement qu'on mettait par dessus la robe. (GODEFROY, *Lexique*.)

QUESTIONS DE GRAMMAIRE

Nous avons déjà publié dans le *Bulletin* ⁽¹⁾ les conclusions de M. E. Faguet sur la correction grammaticale de la langue française chez les auteurs du XVII^e, du XVIII^e et du XIX^e siècle. Elles se résument à ceci : tout ce qui est du dix-septième siècle, fût-il tombé en désuétude, est excellent, est français de bonne souche et de bon aloi et irrépréhensible ; ce qui est du dix-huitième siècle doit être accepté avec une certaine prudence ; ce qui est du dix-neuvième siècle, *quelque grand que soit le nom de l'auteur*, n'a aucune autorité de soi, et doit toujours être vérifié par un retour et une référence au dix-septième siècle.

Les grammairiens ne sont pas tous de l'opinion de M. Faguet, et il leur arrive trop souvent de juger la langue des grands écrivains d'après l'usage actuel.

Le dimanche 12 juin, il y avait grande fête dans la ville de Verviers, à l'occasion de la visite du prince et de la princesse Albert, futurs souverains de Belgique. Or, le collège Saint-François-Xavier avait tendu en travers de la rue une banderolle où se lisaient ces mots :

Vive le Prince et la Princesse

Ce malheureux *Vive*, au singulier, a soulevé la conscience grammaticale des maîtres d'école de la région, et un journal « avancé » s'est permis d'offrir aux professeurs du collège des leçons de grammaire et d'orthographe. A cette occasion M. E. Ragon publie, dans l'*Enseignement chrétien* du 11 juillet, un article intéressant qui confirme les conclusions de M. Faguet. Nous le reproduisons dans ses principales parties.

« Eh bien, il me plaît singulièrement, ce *Vive* audacieux, perché dans les airs comme une protestation énergique contre l'ignorance, si commune, hélas ! du vrai français. Il me plaît, par son élégance, sa légèreté, et aussi parce qu'il a pour lui le droit, quoiqu'en dise la routine et les routiniers. »

(1) Vol. I, page 86.

Si dans le français moderne plusieurs sujets au singulier amènent *généralement* le pluriel du verbe, il n'en était pas tout à fait ainsi au XVII^e siècle. En effet, l'usage général voulait, quand deux sujets étaient unis par *et*, que le verbe s'accordât avec le plus rapproché.

« Les exemples foisonnent. En voici une poignée. *Une lenteur et une infortune qui les exposait à la risée* (RACINE). *Un peu d'esprit et beaucoup de temps à perdre lui suffit* (LA BRUYÈRE). *Le bien et le mal est en ses mains* (Id.). *L'intelligence et le vrai courage était son partage naturel* (BOSSUET). *Ses plus nobles travaux et son plus bel art consistait à former les hommes* (BOSSUET). »

Nous pouvons ajouter encore : *Les délices et la paresse lui ôte le mouvement* (MALHERBE). *Il a un sérieux et une solidité qui plaît fort* (SÉVIGNÉ). *Le bon sens et le bon esprit convient à tous les âges* (LA ROCHEFOUCAULD). *La crainte et la pudeur les retiendra* (RACINE). *La vertu de son père et son illustre sang, à son ambition assure ce haut rang* (CORNEILLE).

« Sans doute les grammairiens à l'ancienne mode n'ont vu là que des licences, des inadvertances même ; les plus prudents se sont ingénies à justifier cette syntaxe par la synonymie, ou la gradation des termes. Tant pis pour ces grammairiens. Les faits protestent contre leurs arrêts et démentent leurs théories.

« C'est surtout quand le verbe est en tête de la phrase que s'impose l'accord avec le sujet le plus rapproché. Pour être plus décisif, je choisirai de préférence des exemples où les sujets désignent des personnes, où, par conséquent, il ne peut être question de synonymie ou de gradation.

« *Quelle était en secret ma honte et mes chagrins* (RACINE). *Que peut servir ici l'Égypte et ses faux dieux ?* (BOILEAU). *Voilà tout ce qu'a pu faire la magnificence et la piété* (BOSSUET). *Que veut cet équipage et cet air affairé ?* (MOLIÈRE). *Je ne veux point vous dire la joie que m'a donné votre laquais et votre lettre* (SÉVIGNÉ). *Qu'importe sa piété, sa joie et sa vengeance ?* (VOLTAIRE). *Tombe Argos et ses murs* (LEMERCIER). *Que lui importe le nom, la parure et les habitudes de la beauté ?* (G. SAND). *N'était la fièvre et les insurrections* (PAUL-LOUIS COURRIER).

« En voilà plus qu'il n'en faut, j'espère, pour justifier le verbe *vive* au singulier dans l'inscription de Verviers, d'autant mieux, comme le remarque M. Clédat, doyen de la Faculté des lettres de Lyon, qu'un verbe peut s'accorder seulement avec l'un

de ses sujets, surtout lorsqu'il est à un temps où la troisième personne du singulier se prononce comme la troisième du pluriel (1).»

A ces explications M. Ragon en ajoute une autre qui à elle seule suffirait à légitimer le singulier *vive*, même devant un sujet pluriel.

« Qu'est-ce que le mot *vive* ? C'est un cri, une exclamation qui exprime un mouvement subit de l'âme ; bref, c'est une interjection. Or l'interjection est invariable. Quand je crie : *Vive le Roi !* cela signifie proprement : Puisse le roi vivre longtemps ! Mais cela veut dire en fait : J'acclame le roi, j'applaudis le roi. Et quand les écoliers crient : *Vive les vacances !* l'idée de vivre a complètement disparu ; il ne reste que celle-ci : J'acclame les vacances, je les mets au premier rang des choses agréables.

« Il est donc naturel, si l'on songe plutôt à l'interjection qu'au verbe, de laisser invariable le mot *vive*, quels que soient les mots qui suivent. Et de fait cette manière d'écrire se rencontre à toutes les époques de notre langue.

« *Vive le Roy et son fils !* (MONSTRELET, XV^e siècle). *Vive le Seigneur et Gédéon !* (SACY, traduction de la Bible). *Ma foi, vive Mignot et tout ce qu'il apprête !* (BOILEAU, sat. III, 65). *Vive les gens qui nous font du bien !* (Dict. de TRÉVOUX, 1740). *Vive les gens d'esprit*, se dit, soit sérieusement, soit en se moquant, des gens qui s'imaginent avoir trouvé un bon expédient (LITTRÉ, au mot *Esprit*).

« On peut, dans tous ces exemples, préférer le pluriel *vivent* : c'est affaire de goût. Mais si quelque sot prétendait me l'imposer, ce pluriel, je lui rirais au nez et lui dirais : Monsieur, vive les gens d'esprit !

« Il est à remarquer, en effet, que les gens qui se croient ferrés sur l'orthographe officielle (et quelle orthographe, grand Dieu !) sont souvent d'une ignorance crasse sur la langue même. Autant ils sont pointilleux à l'égard des lettres et des traits d'union, autant ils sont insoucians de la juste valeur des mots, de l'élégance des phrases, de la pureté du langage. La presse nous inonde de barbarismes, de solécismes, d'impropriétés flagrantes. Personne ne proteste. Que dis-je ? On se laisse gagner par la contagion. En revanche, si un homme qui a étudié la

(1) Clédat, *Grammaire raisonnée de la langue française*, p. 165 (Paris, LE SOUDIER, 1884).

question se permet d'orthographier autrement que tout le monde, je veux dire avec simplicité, avec logique, à la française, s'il ose écrire *toste* (avec l'Académie, avec Hatzfeld, avec Alfred de Vigny, le bon goût et la raison) au lieu de *toast*, cette abomination anglaise, s'il écrit *je cous* comme *j'absous*, des *chous* comme des *trous*... *goufre* comme *soufre*, *gajure* (de gager) comme *parure*, *coupure*, *allure* (de parer, couper, aller), un *reporteur* de journal, un *Boxeur* chinois, un *oukase*, de façon à éviter des prononciations ridicules—cet homme, quelque savant qu'il soit, sera regardé comme un ignorant et le dernier des typographes corrigera dédaigneusement son manuscrit.

« Conclusion : avant de condamner une manière d'écrire ou de parler, il est prudent de tourner sept fois sa langue dans sa bouche. »

A. L.

A V I S

Nous rappelons aux membres de la Société du Parler français au Canada et aux abonnés du *Bulletin* que les cotisations et les abonnements pour 1904-1905 sont maintenant dûs et doivent être acquittés dans le cours du mois de septembre.

Les directeurs des maisons d'éducation de la Province sont priés de nous envoyer sans retard les noms et les abonnements (à prix réduit) des élèves qui désirent recevoir le *Bulletin* cette année.

Le 22 septembre courant, à l'Université Laval, à 8 heures du soir, séance de l'Assemblée générale: *Élection des officiers* pour 1904-1906.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(Suite)

Babiche (*bàbic*) s. f.

1° || Lanière de cuir; *spécialt*, lanière de peau de chevreuil, de caribou, d'orignal, d'anguille. *Ex.*: Coudre avec de la *babiche* = brédir, *c.-à-d.* assembler à l'aide de lanières.

FR. *Babiche*: petit chien à long poil, DARM.

DIAL. *Babiche* se dit pour *lèvre* dans le centre de la France, JAUBERT, et dans le Poitou, FAVRE.

ÉTYM. Le fr. *babiche* est pour *barbiche*, *barbichon*, petit chien barbet, DARM. Le mot patois français est une corruption de *babine*. Le mot canadien est donné comme sauvage par CLAPIN. ELLIOTT, *Speech Mixture in Canada, Transactions of the Modern Language Association of America*, vol. II, p. 172, le rattache, après BRINTON, au suffixe verbal algonquin *-bij* = attacher.

FR.-CAN. Au Canada, la *babiche* est surtout employée dans la fabrication des souliers sans semelles faits à domicile.

Babicher (*bàbicé*) v. tr.

1° || Donner une correction (à un enfant).

2° || Maltraiter en paroles. *Ex.*: Il l'a *babiché* comme il faut = il l'a arrangé de la belle manière.

Balestron (*balèstrō*) s. m.

|| Baleston, livarde.

FR. *Baleston* ou *livarde*: perche qui sert à tendre la voile d'une embarcation, LAR.

Baboune (*bàbun*) s. f.

|| Individu qui a de grosses lèvres, qui a l'air idiot.

DIAL. *Baboune* se dit pour *lèvre* dans le centre de la France, JAUBERT; *babouines* a aussi ce sens dans la Bresse Louhannaise, GUILLEMAUT, et dans le pays de Caux, MAZE.

ÉTYM. Cf. le fr. *babine*: lèvre de certains animaux, et *baboue*: moue; aussi le fr. *babouin* et l'ang. *baboon*: sorte de singe à lèvres proéminentes.

Bachelier (*bâcêlyé*) s. m.

|| Jeune homme, garçon, jeune homme à marier.

FR. Vieilli en ce sens, DARM.

ÉTYM. Cf. l'ang. *bachelor*, m. s., qui vient du vx fr. *bachelor*, du bas lat. *baccalarem*, WEESTER, MOISY A.-N.

Bachot (*bâcô*) s. m.

|| Mauvais bateau.

FR. *Bachot*: petit bateau plat, DARM.

FR.-CAN. Au Canada, *bachot* se dit d'un mauvais bateau, quelles que soient ses dimensions et sa forme.

Bacon (*bé:kà'n*, var. *bé'ki'n*) s. m.

|| Lard salé et fumé.

VX FR. *Bacon* est un vieux mot français, qui signifiait *porc*, BESCH. : « *Bacon*, chair de porc », GODEFROY ; « porc engraisé et salé, lard salé et fumé », DU CANGE ; « lard », LACOMBE ; « chair de cochon salée », LA CURNE. « J'estime que ce mot, dit BOREL, s'emploie à tout ce qui est séché à la fumée, qu'on appelle pour cela boucané. » On trouve aussi *bacon* dans NICOT, OUDIN, MÉNAGE, RICHELET.

Deux flèches de lard apelez *bacons*, d'où vient le mot de *baconner* pour saler. FAUCH., *Anc. Poés. fr.*, liv. II, p. 175.

FR. LAROUSSE donne ce mot comme appartenant à l'argot.

DIAL. LE DUCHAT, sur Rabelais, t. I, p. 95, dit que « dans le Lyonnais, dans le Dauphiné, dans le Poitou et dans la Lorraine, *bacon*, c'est du lard, en Angleterre même ». *Bacon* est encore usité dans les parlers normand, MOISY, Bois, bressois, GUILLEMAUT, savoyard, FENOUILLET, wallon et picard, CORBLET.

ÉTYM. *Bacon* ← bas lat. *baco*, cochon. Cf. ang. *bacon*, lard.

PHON. La prononciation du mot *bacon*, sinon le mot lui-même, est chez nous empruntée à l'anglais ; de *bacon* nous avons fait *bé:kà'n*, puis *bé'ki'n*, comme *wá:gi'n* de *wagon*.

Bacul (*ba'ku*) s. m.

|| Palonneau, palonnier.

FR. *Bacul* : large croupière que l'on met aux bêtes de trait, DARM.—*Palonneau*, *palonnier* : pièce de bois de l'avant-train d'une voiture à laquelle s'attachent les traits des chevaux, DARM.

DIAL. « On appelle *baculs* en diverses provinces les palonneaux d'un chariot, les morceaux de bois où l'on attache les

traits, » LA CURNE. *Bacul* a ce sens dans la Normandie, MOISY, BOIS, MAZE, BUTET-HAMEL, *Patois de la région de Vire, Rev. des parlars pop.*, t. I, p. 102, et dans le Bas-Maine, DOTTIN.

Bâdrer (*bò:dré*) v. tr. ←= ang. *to bother*, m. s.

|| Ennuyer, tracasser, importuner, gêner, fatiguer, incommoder, inquiéter, tourmenter. *Ex.*: *Bâdrez-moi pas* = ne m'importunez point.—Je suis *bâdré* par cette affaire-là depuis huit jours = cette affaire me tracasse, m'inquiète depuis huit jours.

Bâdrant (*bò:drâ*) adj. ←= fr.-can. *bâdrer*. V. ce mot.

|| Ennuyant, incommodant, inquiétant. *Ex.*: Individu *bâdrant* = ennuyant, importun.—Travail *bâdrant* = incommodant, qui dérange.

Bâdrement (*bò:dèrmâ*) s. m. ←= fr.-can. *bâdrer*. V. ce mot.

|| Tracas, souci, ennui, dérangement, contrariété. *Ex.*: Pas de *bâdrement!* dira-t-on, pour imposer silence à un contradicteur importun.

Bâdrage (*bò:drâ:j*) s. m. ←= fr.-can. *bâdrer*. V. ce mot.

|| Ennui, tracas, contrariété, embarras.

Bâdreux (*bò:dré:*), **bâdreuse** (*bâ:dré:z*) adj. et s. m. et f. ←= fr.-can. *bâdrer*. V. ce mot.

|| Ennuyeux, importun, individu fatigant, mal venu. *Ex.*: Il choisit toujours le moment où je suis accablé d'affaires pour me rendre visite, c'est un *bâdreux* = c'est un importun.

DIAL. Cf. le boulonnais *badren*: badaud, niais, HAIGNERÉ.

Backgammon (*bâgâmôn*) s. m. ←= ang. *backgammon*, m. s.

|| Trictrac.

FR. LAROUSSE enregistre *backgammon*: «Jeu anglais analogue au trictrac, et qui se joue de même avec un cornet et des dés.»

Bagosse (*bâgòs*) s. f.

2° || Whiskey de fabrication clandestine, le plus souvent de qualité inférieure.

2° || Étoffe de coton bleue.

ÉTYM. Cf. le fr. *bagasse* ou *bagace*: 1° résidu des cannes à sucre qui ont passé au moulin, LAR.; 2° tiges de la plante qui fournit l'indigo, quand on les retire de la cuve après la fermentation, LITTRÉ.

Bagoulard (*bagulá:r*) m. s.

|| Bavard, individu qui parle inconsidérément, à tort et à travers.

FR. *Bagou*: loquacité banale; appartient à la langue familière; on peut le rattacher au verbe *bagouler*, qui se trouvait dans le vx fr., DARM. *Bagoulard* appartient au parler populaire commun, TIMMERMAN, DOTTIN, MAZE, etc.

Bagouler (*bagulé*) v. intr.

|| Bavarder, parler inconsidérément, à tort et à travers, avoir du bagou (fam.).

VX FR. *Bagouler*, m. s., DARM.

DIAL. Le peuple emploie encore *bagouler*, presque partout en France, TIMMERMAN, L. et F., DOTTIN, JAUBERT, BOIS, etc.

ÉTYM. Vraisemblablement composé de la particule péjorative *ba*, et *goule*, pour *gueule*, DARM.

Baise-la-piastre (*bé:z la pyás*) s. m. et f.

|| Avare, individu mesquin.

Bal à gueule (*bál a gæl*).

|| Réunion où l'on danse au son de la voix, sans musique instrumentale.

Bal à l'huile (*bál a l'wíl*).

|| Soirée pour laquelle aucune dépense n'a été faite.

Balai (*balè*), **balet** (*balèt*) s. m.

1° || Branches de cèdre qui servent à faire des balais. *Ex.*: Il y a du *balet* en masse dans mon clos = il y a beaucoup de cèdre dans mon champ.

2° | *Aller au balet* = aller cueillir des branches de cèdre; *fig.*, débarrasser quelqu'un de sa présence. *Ex.*: Va-t-en *au balet*! = va-t-en, va-t-en au diable, à tous les diables, aux cinq cents diables!

3° | *Envoyer quelqu'un au balet* = l'envoyer cueillir des branches de cèdre; *fig.*, s'en débarrasser, l'envoyer au diable.

4° | *Cheveux taillés en balai* = cheveux coupés d'égale longueur, comme les crins d'un balai.

DIAL. Dans le centre de la France, on fait des balais avec du genêt, et l'on dit: « Un champ de balais », pour un champ où le genêt abonde, JAUBERT, « du balai », pour du genêt, LAPAIRE. — Dans le Bas-Maine, on prononce *balèt* = petit balai, DOTTIN.

GLANURES

LAURÉATS.—Dans la *Revue des poètes* du mois de juin—qui aime les beaux vers doit lire la *Revue des poètes*—portrait (p. 121) d'Arsène Vermeuouze, le bon poète d'Auvergne, lauréat du prix Archon-Despérouses. Dans sa séance du 26 mai, l'Académie française a réparti le prix Archon-Despérouses, dont la valeur est de 2.500 fr., de la manière suivante :

1^o 1.000 fr. à M. Arsène Vermeuouze, auteur de *Mon Auvergne* ;

2^o 500 fr. à M. Léon Larguier, pour la *Maison du Poète* ; 500 fr. à M. H. Malteste, pour l'*Encens perdu* ; et 500 fr. à notre compatriote M. W. Chapman, pour les *Aspirations*.

Le volume de M. Chapman a été l'objet de plusieurs appréciations flatteuses en France.

CHANSONS POPULAIRES ET TRADITIONS DU NIVERNAIS.—C'est le titre d'une importante collection de chansons, contes, légendes et traditions populaires du Nivernais, actuellement sous presse. Ce recueil, qui a coûté de longues années de recherches à M. Achille Millien, est une véritable encyclopédie de la littérature populaire du pays nivernais. Les chansons sont accompagnées de leurs airs notés avec soin par M. J.-G. Pénavaire. Recueillis dans le centre de la France, ces chants et ces légendes ne peuvent que présenter pour nous un vif intérêt. Du reste, le nom du grand poète et de l'ardent régionaliste de Beaumont-la-Ferrière dit assez quel caractère aura cette œuvre. On y souscrit au prix de 80 francs ; mieux encore, en s'abonnant à la *Revue du Nivernais* (Étranger 17 fr. par an), on recevra l'ouvrage, livraison par livraison, sans attendre la mise en librairie.

LES GOUTTELETTES.—Extrait d'un article de M. Jean Lionnet sur les *Gouttelettes* de M. Pamphile Lemay (*Revue des poètes*, juillet, p. 160) :

« L'Académie française a couronné deux poètes de là-bas : Fréchette jadis et, cette année même, Chapman. Les lit-on ? J'en doute fort. Pourtant il faudrait les lire, et lire quelques-uns de ceux qui ne sont pas lauréats.

« En voici un, M. Pamphile Lemay, qui nous a envoyé son dernier livre, intitulé modestement : *Les Gouttelettes*. Ce sont des sonnets, rien que des sonnets. Il semble que le bon poète de Québec, à la fin de sa carrière, ait voulu—toute proportion gardée—écrire lui aussi ses *Trophées*. Rassurez-vous pourtant : il n'imite pas Hérédia.

« Les sujets sur lesquels il s'exerce sont infiniment divers : *Sonnets bibliques*, *Sonnets évangéliques*, *Souffles religieux*, *Dans l'antiquité*, *Au foyer*, etc., etc. Nous passons du grandiose et du solennel au familier. Or je ne dis pas que M. Pamphile Lemay ne réussisse pas parfois dans le solennel et dans le grandiose (j'ai trouvé beau le sonnet intitulé le *Déluge*) ; mais j'avoue—il me le pardonnera, j'espère—que je le préfère dans le familier, parce que ce familier est canadien. Ce que nous aimons surtout chez nos cousins d'outre-mer, c'est eux-mêmes. Quand ils nous parlent des Hébreux, des Grecs et des Romains, nous écoutons

d'une oreille distraite—on en a tant parlé chez nous!—mais, dès qu'ils nous parlent du Canada français, notre attention se réveille et devient vite émue.

« *Au foyer et Sonnets rustiques*, tels sont les deux chapitres que j'ai lus avec le plus de plaisir—et que je relirai. On y trouve tout le Canada traditionnel, chrétien, familial et rural. Ah! quelle douce, quelle pénétrante simplicité! La vie apparaît forte, primitive, saine, joyeuse.....»

Et M. Lionnet termine par une citation, le sonnet *Un souvenir*.

Le *Mois littéraire et pittoresque* de juillet a aussi consacré une note, plus courte, mais aussi bienveillante, à « ces *Gouttelettes*, toujours pures, toujours fraîches de foi chrétienne, de noble et saint amour, de sereine philosophie ».

SOCIÉTÉ ROYALE.—M. l'abbé Camille Roy, licencié ès lettres, professeur de rhétorique au Séminaire de Québec, l'un des directeurs de notre Société et des plus zélés collaborateurs du *Bulletin*, a été élu, au mois de juin dernier, membre de la Société royale du Canada. Nos félicitations!

MATIÈRES A DISCOURS.—Extrait de la *Chronique du Bulletin italien* (Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux et des Universités du Midi), juillet-septembre, p. 227: « Il fut un temps, qui n'est pas encore très loin de nous, où l'on avait l'habitude de faire faire aux grands élèves de nos lycées des « discours » français: *Cyprien, évêque de Carthage, aux fidèles de son diocèse, Appollonius de Chalcédoine à Marc-Aurèle, Michel de Montaigne au Sénat romain*, etc..... On leur dictait une « matière » où l'on avait soigneusement condensé toutes les idées du sujet; parfois même, le plan du devoir s'y trouvait tout fait, si bien que les jeunes gens n'avaient plus qu'à « développer » suivant les préceptes de la rhétorique-et les exemples des *Conciones*. Cette gymnastique oratoire avait du bon. Elle enseignait ce que nos vieux maîtres appelaient les « convenances », c'est-à-dire l'art d'approprier sa parole aux circonstances de toutes sortes où l'on est sensé se trouver. On a renoncé à ce genre d'exercices. On l'a remplacé par de petites dissertations morales et littéraires qu'on juge plus à la portée des intelligences de seize ans—et qui le sont peut-être moins,—et qu'on croit plus utiles à leur éducation—et sur ce point encore il est permis d'avoir des doutes.»

L'ART DES VERS.—Plusieurs de nos lecteurs, sans doute, suivent avec intérêt la série de fines analyses et de justes remarques que M. Auguste Dorchain écrit, sous ce titre, pour les *Annales politiques et littéraires*. Nous leur signalons aussi les *Études sur le vers français* de M. Maurice Grammont, non moins intéressantes. Dans cet ouvrage, que la *Revue des Langues romanes*, de Montpellier, a publié par larges tranches, M. Grammont étudie les moyens d'expression dont dispose la poésie française, la valeur sémantique des différents rythmes et celle des différents sons; puis, passant à un autre ordre d'idées, il recherche « ce qui fait qu'un vers donné est ou n'est pas harmonieux, ou qu'il est plus ou moins harmonieux, quels que puissent être d'ailleurs ses défauts ou ses qualités à d'autres points de vue ». L'expression du vers, l'harmonie du vers, tels sont les deux problèmes d'esthétique qu'il veut résoudre. La publication de ces remarquables études, commencée en 1903, s'est terminée dans le numéro de mai-juin de la *Revue*. En terminant, et après une ingénieuse recherche qui le met en mesure de déterminer le degré d'harmonie d'un vers ou d'une pièce de vers, M. Grammont compare entre eux, à ce point de vue spécial, un certain nombre de poètes français, et il les place dans l'ordre suivant: Racine, Hugo, Musset,

Leconte de Lisle, Boileau, Lamartine. Lamartine le moins harmonieux des six!... Plusieurs seront tentés de se récrier: qu'ils lisent d'abord la démonstration de M. Grammont!

LA LANGUE FRANÇAISE DÉFORMÉE PAR L'ORTHOGRAPHE.—Dans une étude très documentée, parue sous ce titre dans la *Revue Universitaire* du 15 juin, M. Auguste Renard, professeur au lycée de Caen, après avoir établi quel travail de déformation s'opère actuellement dans la langue française, conclut que, pour «enrayer ce mouvement et conserver à la langue l'intégrité et la pureté de ses sons,» le moyen le plus sûr est de réformer l'orthographe. «Les conditions nouvelles dans lesquelles on apprend aujourd'hui le français, l'enseignement par les yeux donnés à tous les enfants, le rôle de guide phonétique attribué dans les écoles à l'orthographe, font de la réforme de cette science, aujourd'hui si pleine d'incohérences et de contradictions, une nécessité.»

N'EST-IL PAS MIEUX?—Le *Terroir breton* publiait naguère la *Victoire de Mgr Sainet-Ronan*, écrite en vieux français par le poète Léon Le Berre. Léon Le Berre, autrement nommé dans la langue des bardes *Ab Alor*, a composé, en «l'antique parler d'oïl,» dont il manie habilement les formes naïves, une «pastorale noëlesque», les *Epousailles de Brébiot*, que nous avons lue dans les derniers numéros de la *Revue de Bretagne*. Pourquoi le poète breton a-t-il adopté ce langage? «De ce, sont moult de raisons» dit-il, et, entre autres, «j'ay euydé ce faysant ouvrir, ciseler, fouiller une fasson d'escu et bouclier à l'encontre d'iceulx qui soy jactent de à nous en imposer, prétendant les Brets estre ignares en françoys». Et puis, s'il «escript eôm d'antan,» c'est que le «vieux françois» lui paraît encore «plus entendable» que le jargon mêlé d'anglais de certains journaux de Paris: «N'est-il pas mieulx de parler françoys en françoys?»

En effet, n'est-il pas mieulx?

L'ORIGINE ET LE PARLER DES CANADIENS FRANÇAIS.—A propos de la plaquette publiée sous ce titre chez Champion, M. Robert de la Villehervé écrit dans sa revue, la *Province* (juin p. 50):

«On sait avec quelle inlassable activité, au Canada, la Société du parler français poursuit son œuvre, qui pour tant de raisons nous est chère. Une de ses plus récentes publications, *l'Origine et le parler des Canadiens français*, contient de substantielles études: 1^o Sur l'origine des Canadiens français, par M. Stanislas-A. Lortie; 2^o Sur le parler franco-canadien, par M. Adjutor Rivard, et je remarque dans cette dernière des observations sur le mélange, dans les discours des paysans, de termes de la langue vulgaire et de vocables uniquement dialectaux, dont pourraient, et devraient, faire leur profit quantité des nos écrivains «patoisants» qui, les trois quarts du temps, péchent par abus.»

Deux autres amis de notre œuvre ont rendu compte, dans les termes les plus sympathiques, de cette brochure: M. Ch.-Th. Fêret, dans la *Vie normande*; M. Fernand Halley, dans la *Revue picarde et normande*.

Nous lisons dans la *Tradition*, la revue internationale du folklore que rédige, à Paris, M. de Beaurepaire Froment (juillet, p. 212):

«On sait qu'une partie de la population du Canada est de race française, et qu'elle se multiplie rapidement, au point que la reconnaissance de la domination anglaise par les Canadiens-Français est platonique et de bonne volonté de leur part. On croit que le Canada fut à peu près exclusivement peuplé par des

émigrants venus de la Normandie, du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge. Or si ces provinces fournirent en effet au Canada la plus grande portion migratrice, les principales autres provinces françaises baillèrent aussi leur appoint, considérable pour quelques-unes, notamment la Bretagne et surtout l'Île-de-France...» (M. Lortie étudie l'origine et le chiffre des émigrants français au Canada, de 1608 à 1700. M. Rivard)... «étudie en même temps quelle a pu être la part des divers dialectes patois, apportés par les émigrants, dans la formation de la langue canadienne-française. La tâche est malaisée à tirer parfaitement au clair, mais la conclusion de M. Adjutor Rivard est juste dans son ensemble, que le dialecte canadien est formé de la fusion de vieux patois, de vieux dialectes français, car il n'y a jamais eu de langue générale naturelle uniforme dans un territoire, pour peu qu'il soit étendu, le français n'étant qu'un patois parvenu, le dialecte de l'Île-de-France imposé littérairement au reste de la nation.»

L'HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE DE LAUZON.—M. Henri Froidevaux rend compte, dans le *Polybiblion* de juillet (p. 43), des trois premiers volumes de l'*Histoire de la seigneurie de Lauzon* de M. J.-Edmond Roy. Voici la fin de cette étude :

« Nous connaissons peu de lectures aussi intéressantes et aussi instructives à la fois que celle des trois volumes dans lesquels M. Roy, à l'aide de documents manuscrits : papiers de famille, archives de paroisses, greffes de notaires, dossiers des tribunaux, a étudié l'organisation, le genre de vie, les idées, les croyances des habitants de la seigneurie de Lauzon. C'est une œuvre consciencieuse, originale et forte qui, dans son genre et toutes proportions gardées, mérite d'être placée sur les rayons d'une bibliothèque coloniale, à côté des histoires générales du Canada dont nous avons tout à l'heure nommé les auteurs (Garneau et Ferland).»

UN CONCOURS.—À l'occasion du 70^{ème} anniversaire de sa fondation, l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montreal a ouvert un concours. Elle pose à nos écrivains la question suivante : « Quel est l'acte le plus patriotique dans l'histoire de la race française au Canada ? » Le *Bulletin de la Caisse Nationale d'économie* publie les réponses. L'une des meilleures réponses pourrait bien être celle de Madeleine. Madeleine dépose la palme devant Louis Hébert, qui le premier « ouvrit les flancs de la terre canadienne et fit le geste auguste dont nous vivons depuis des siècles ! » Elle aurait sans doute un prix, s'il y avait des prix. Mais il n'y en a pas.

ÉMIGRÉ SANS LE SAVOIR.—L'*Avenir du Sud de la Californie* de Los Angeles, annonçait, le trente avril dernier, que « M. Jean Bernard, journaliste de Paris, avait décidé de fonder une école de journalisme français à San Francisco », et ajoutait qu'on avait déjà « recueilli de nombreuses adhésions ». M. Jean Bernard, professeur de journalisme à l'École des Hautes études sociales, et seul journaliste parisien de ce nom, a été fort surpris d'apprendre son arrivée à San Francisco. L'*Informateur des Gens de lettres* du 7 juin reproduit une lettre de lui, où il déclare n'avoir jamais eu l'intention d'émigrer. Nos voisins, quelque beau jour, annonceront que l'Académie française a décidé de se transporter à Chicago !

A PROPOS DES FEUX DE LA SAINT-JEAN.—Dans le *Bouais-Jan* du 23 juin (p. 184), dessin de M. Jean Hamelin : *Feux de la Saint-Jean*. A ce propos, M. Valery Pouillat conte qu'à Cherbourg, à la Saint-Jean, on n'allume pas de feux, mais qu'une autre vieille, très vieille tradition, celle des *rondances*, s'est longtemps

maintenue. « Voici exactement ce que j'ai vu et entendu. Dans maint carrefour on unissait deux fenêtres se faisant vis-à-vis par une corde qui en son milieu supportait une couronne de feuillage. Le soir venu, une quarantaine de personnes faisaient un grand rond en se tenant par la main sous la couronne; quelqu'un entonnait une vieille ronde conservée pieusement, et la *rondance* se mettait en branle; au refrain, repris en chœur, le mouvement était accéléré selon l'entrain du moment. On venait là en famille: le père avec sa femme et ses grands enfants, les vieux suffisamment alertes avec les jeunes... Vers dix heures au plus tard, quand sonnait le couvre-feu,—encore une vieille coutume qui remonte loin,—la ronde s'arrêtait et chacun allait se préparer par un bon sommeil au travail du lendemain. »

Cette vieille tradition normande des *rondances* de la Saint-Jean a-t-elle jamais été connue au Canada ?

GENUS IRRITABLE NATUM.—Deux poètes vivaient en paix (?) ; un... *prix* survint, et voilà la guerre allumée!—On accuse M. Chapman d'avoir pillé la *Légende d'un peuple*; M. Chapman répond que M. Fréchette lui a pris ses plus beaux vers. Là-dessus, grand tapage.—« Plagiaire ! »—« Plagiaire et demi ! »—« Plagiaire et menteur ! »—Les poètes lauréats sont donc aussi irritables que les autres.

UNE NOUVELLE REVUE.—Une nouvelle revue vient de paraître, *Jérusalem*, périodique richement illustré, et paraissant le 24 de chaque mois, sur papier de luxe. Elle traite de toutes les questions se rapportant à la Palestine et donne les nouvelles de la Terre Sainte. Un numéro spécimen est envoyé gratuitement sur demande adressée à l'éditeur, Paris, 5, rue Bayard.

LE FRANÇAIS CHEZ LES CANADIENS ANGLAIS

Nous aimons à signaler dans le *Bulletin* tout ce qui touche au progrès de la langue française au Canada.

L'Université McGill, à Montréal, a inauguré cette année des cours de vacances sur la langue française, qui ont été donnés du 5 au 25 juillet dernier. Les cours étaient divisés en deux séries : cours élémentaires et cours supérieurs, et chaque série comportait un certain nombre de leçons et de conférences se rapportant à la prononciation, à la diction, à la lecture et à l'explication des auteurs, à la phonétique, à la grammaire, à la littérature et à d'autres sujets analogues. L'enseignement a été donné entièrement en français. Trente-six élèves ont suivi ces cours de vacances. Le cours de diction a été donné par M. Colonnier; celui de phonétique française, par M. H. Walter. Outre les cours indiqués au programme, divers conférenciers ont été appelés à traiter des sujets spéciaux. Notre collègue, M. Ed. Fabre-Surveyer a bien voulu nous communiquer l'extrait suivant d'une conférence qu'il a faite sur notre historien Garneau devant les élèves des cours de vacances de McGill :

« *La langue française*, a dit Théodore de Banville, *est une patrie*.—Et quelle patrie ! Une patrie qui comprend non seulement tout ce pays merveilleux que les étrangers eux-mêmes appellent « la belle France », mais encore l'Algérie et ses villes ensoleillées ; qui se prolonge jusqu'au cœur de la florissante Belgique ; que l'on retrouve dans les chalets de la Suisse, sur le bord de ses lacs, aux sommets de ses montagnes et de ses glaciers ; une patrie qui jaillit du sein des mers à Jersey et à Guernesey ; une patrie qui survit dans les forêts et les plantations de la Louisiane et jusqu'au fond de cette malheureuse Acadie, où flotte encore, indécise et protectrice, l'ombre immortelle d'Évangéline ; une patrie qui compte en Europe autant d'ambassadeurs qu'il y a de têtes couronnées et de chefs d'état, et de par tout le monde autant de sujets qu'il y a de cerveaux qui pensent, d'intelligences qui contemplent ; une patrie, enfin, qui s'agite ici, joyeuse et fière, des rivages de la Gaspésie aux champs féconds de Prescott et de

Renfrew, parmi les vignes d'Essex et sur les plaines immenses du Nord-Ouest, et jusque dans les centres industriels et prospères de ces états de l'Union américaine que l'on appelle encore la Nouvelle-Angleterre, en attendant que la force de événements les ait fait surnommer le Nouveau-Canada.

« *La langue française est une patrie.* Aussi, ce soir, Mesdames et Messieurs, en vous présentant François-Xavier Garneau, l'historien national du Canada, je crois vous présenter un de vos compatriotes. C'est un compatriote dont vous pouvez être fiers, car il a porté haut et ferme, et il a déployé à tous les vents, l'étendard de cette patrie qui nous est commune : la langue française ! Si, il y a dix ans, M. Gailly de Taurines pouvait dire à ses compatriotes de France : « La littérature canadienne, on peut l'affirmer hautement, doit prendre une place honorable dans la littérature française, » c'est à Garneau, plus qu'à tout autre peut-être, qu'en revient l'honneur.

« Dès 1866, Octave Crémazie, le Malherbe de la poésie canadienne, a pu dire, du fond de son exil, avec la triple autorité du talent, du malheur et de l'éloignement : « Nous n'avons que deux œuvres hors ligne, les monuments élevés par MM. Garneau et « Ferland. »

A lire.—Nous avons déjà signalé à nos lecteurs l'excellente revue mensuelle, *Feuilles nouvelles*, que dirige, à Paris, Madame de Lamiraudie. Nous avons lu avec plaisir dans le numéro du mois d'août le commencement de l'histoire, attachante et pittoresque, tragique à ses heures, de l'*Abbaye-aux-Bois* par Mme de Lamiraudie elle-même. L'abonnement aux *Feuilles nouvelles*, pour l'étranger, est de 12 francs. S'adresser à M. Paillart, 11, rue Cassette, Paris, ou à M. J.-P. Garneau, rue de la Fabrique, à Québec.

Vient de paraître.—*Etude de Littérature canadienne-française*, par Ch. Ab der Halden. (Chez Rudeval, 4 fr.)

QUESTIONS ET RÉPONSES

N. B.—Nous recevons presque tous les jours des membres de la Société et des abonnés du *Bulletin* des questions sur la langue française (vocabulaire, étymologie, grammaire, signification des mots, etc.). A l'avenir, nous répondrons dans le *Bulletin* même à ces questions, pensant être agréables par là non seulement à nos correspondants, mais aussi aux autres personnes que la solution des mêmes difficultés pourraient intéresser. Les noms de nos correspondants ne seront pas donnés; mais nous ne répondrons qu'aux questions signées par un membre de la Société ou par un abonné du *Bulletin*.

1.—*Appelable* est-il un mot français? Peut-on dire qu'une cause est ou n'est pas *appelable*?

Le mot *appelable* ne se trouve pas dans le dictionnaire de l'Académie, non plus que dans le *Dictionnaire Général*, mais il est français et signifie: dont on peut appeler. «Une instance *appelable*.»

2.—Quel nom donne-t-on en français à l'appareil que les anglais appellent *safety razor*?

Un *safety razor* est, en français, un... *pogonotome*! Un mot aussi barbare n'est pas fait pour être retenu, et il nous paraîtrait beaucoup plus simple de dire: «rasoir de sûreté».

3.—«*Allégué*, dit le *Dictionnaire de nos fautes* de Rinfret, est un participe et non un substantif. Ne dites pas: Un *allégué*, mais: Une *allégation*.» De même, Clapin relève *allégué*, qu'il traduit par *allégation*. En effet, Darmesteter ne dit pas que le participe du verbe *alléguer* est employé substantivement. J'avais signalé ce mot, dans un rapport à la Société du parler français, comme employé couramment au barreau, à Québec et à Montréal; je ne le trouve pas cependant dans le *Bulletin d'observations* que vous avez distribué.

Darmesteter ne dit pas que le participe du verbe *alléguer* peut être employé substantivement, mais il ne dit pas qu'il ne peut pas l'être. *Allégué*, substantif masculin, est français. Un *allégué* est une chose qu'on allègue. Voyez Littré.

4.—Est-il correct de dire: «Il y a un temps pour chaque chose»?

Correct, mais lourd, et calqué peut-être sur l'anglais: *There is a time for every thing*. Combien plus simple de dire: «Chaque chose a son temps»!

SARCLURES

*. Certain document officiel parle « d'intérêts *antagonistiques* entre les colons et les marchands de bois ».

Le scribe qui a inventé ce barbare adjectif aurait dû être appelé à comparaitre à la barre de l'Assemblée législative et à faire là amende honorable à la langue française de l'avoir odieusement outragée.

*. « Bulletin de la *température*: gros vent d'ouest, ciel nuageux, pluie ».

Pourquoi le titre « Bulletin de la *température* », si l'on n'a rien à dire de la température? Nous avons déjà dit à la page 222 du vol. II du *Bulletin*, que la température est le degré de chaleur d'un corps, d'un lieu, et que pour indiquer l'état de l'atmosphère, il faut dire *le temps*, ou *bulletin météorologique*.

*. « *Dr Larivière's* régulateur de la santé. »

Le français n'est pas déclivable, docteur, et vous pouvez annoncer vos drogues et vos emplâtres sans recourir au cas génitif anglais.

*. « Sur ses terrains toute personne *passant seront poursuivit par la loi.* »

En grosses lettres blanches, sur pancarte bien en vue, voilà ce qu'on peut lire, en arrivant aux terrains de certaine exposition... (Ne cherchez ni à Québec, ni à Montréal.) Plus à plaindre qu'à blâmer, les propriétaires!

*. « Cette carte présentée à la porte *vous admettra dans la salle.* »

C'est en ces termes qu'une société conviait naguère ses membres à une « importante assemblée ». Que voilà donc une carte serviable! Avec elle, pas besoin de gardien à l'entrée.

*. « Nous donnons des *reçus au comptant.* »

L'anglais *cash receipt* est peut-être plein de sens; mais que peut bien vouloir dire *reçu au comptant*? Les timbres que certains vendeurs de Montréal et de Québec remettent aux acheteurs qui paient comptant, sont des *bons d'escompte* ou des *bons pour marchandises*.

*. Les administrateurs du Chemin de fer Intercolonial demandent des soumissions, en anglais: «for the construction of a station and a *dwelling* for the agent at***», et, en français: pour la construction d'une gare et d'une *bâtisse* pour l'agent à***»

S'il est canadien-français, l'infortuné *chef de gare* n'aura donc pour tout logement, qu'une *bâtisse*, c'est-à-dire, la maçonnerie d'un bâtiment. S'il est anglais, à la bonne heure! l'heureux «agent» aura pour demeure «a *dwelling*», c'est-à-dire une *maison*, une *habitation*.

*. «*L'astérique* (*) indique les questions qui ne seront posées qu'aux candidats aux brevets pour école modèle et pour académie.»

Quand on veut former des candidats au brevet de capacité, on doit éviter les fautes d'impression qui ressemblent à des fautes d'orthographe. Écrivez *astérisque* et non *astérique*.

*. «Plusieurs animaux nouveaux ont été ajoutés dans le parc par chemin de fer.»

Et l'on parle d'établir ici une école de journalisme?... Que ce soit donc une école élémentaire!

*. «Il y a plusieurs rapports contre les propriétaires de chiens et de trottoirs en mauvais état.»

Pauvres bêtes!

*. «C...est mort à la suite d'une orgie épouvantable durant laquelle il a ingurgité *simultanément* neuf pintes de whiskey depuis dimanche.»

Simultanément neuf pintes!...n'est-ce pas merveilleux? *Simultanément*, c'est-à-dire, en même temps, d'un seul mouvement du coude, boire neuf pintes de whiskey! Quelle lampée, mes amis! Le malheureux en est mort. Qui sait? peut-être cet accident ne lui serait-il pas arrivé, s'il avait bu ses neuf pintes l'une après l'autre, de suite?

*. «En proportion de son capital la réserve de cette banque est au nombre des plus considérables de celle d'aucune banque du Canada.»

Je veux bien croire que cette banque a un fonds de réserve aussi considérable que les meilleures institutions du même genre au Canada. Mais pourquoi les banquiers anglais, avant d'écrire dans nos journaux, ne vont-ils point à l'école?

LE SARCLEUR.

Z. PAQUET

MAGASIN A RAYONS

Arrivage quotidien de

HAUTES NOUVEAUTÉS

— POUR —

COSTUMES TAILLEUR,

MANTEAUX,

COLLERETTES,

JUPES DE ROBES

TOURS DE COU,

FICHUS POUR DAMES

Etc., Etc.



"TWEEDS" ANGLAIS ET ECOSSAIS,

SERGES DE HAUTE VALEUR POUR MESSIEURS

Le rayon **CHAUSSURE** pour Enfants, Dames et Messieurs,
de la est à lui seul un grand magasin.

NOS PRIX SONT DES PLUS BAS

MEUBLES ★ UNE VISITE A CE RAYON VOUS CONVAINCRA ★ MEUBLES
DE LA SUPERIORITE DE NOS MARCHANDISES

USTENSILES DE CUISINE, GRANDE VARIÉTÉ

Z. PAQUET, 163 a 171, Rue St-Joseph,
QUEBEC.

TELEPHONE: 2394

Toute commande faite par la poste sera exécutée avec promptitude

H. BEAUTEY

IMPORTATEUR DE

Vins, de Liqueurs et de Conservees

Françaises les plus recherchées.



Nous détenons les meilleurs crus :

CLARET. SAUTERNE.
BOURGOGNE. PORT
et vins SHERRY.



Article spécial :

Le meilleur
CAFÉ
français.

GEORGE PATRY 22 Rue de la Fabrique.
GERANT Téli. 1116 QUEBEC



C. B. Lanctot, 5 rue St-Jean, Québec

IMPORTATEUR ET FABRICANT D'ORNEMENTS D'ÉGLISE

Chemins de Croix en bas relief et Peinture à l'huile, etc.—Vases sacrés, Statues, Candélabres, Soiries, Broderies, Passementeries, Mérinos à Soutanes, Articles religieux.—SPÉCIALITÉ: Bannières, Drapeaux, Insignes, etc., etc.

FEU — VIE — ACCIDENT

ARTHUR MARCOTTE

AGENT

Commercial Union, Phoenix of Hartford,
Canada Accident.

82, rue St-Pierre - - QUÉBEC

TELEPHONE 1290

J. P. GARNEAU

LIBRAIRE EDITEUR

Marchand d'Ornements d'Eglise

6, RUE DE LA FABRIQUE

HAUTE-VILLE

QUEBEC

F.-X. PETITCLERC

JULES GARNEAU

AU BON MARCHÉ

MAISON FONDÉE EN 1878

N. GARNEAU & CIE

IMPORTATEURS

HAUTE-VILLE . . QUEBEC

Assortiment général de marchandises d'étape et de fantaisie aux plus bas prix
du MARCHÉ

SPECIALITE : Marchandises a l'usage du Clerge

TEL. 873

UN SEUL PRIX

ED. MARCOTTE

IMPRIMEUR

RELIEUR

82, RUE SAINT-PIERRE

QUÉBEC

TELEPHONE 1290

AVIS

Les membres de la Société du Parler français au Canada sont priés de se rappeler que les séances de l'Assemblée générale ont lieu le *quatrième jeudi* de chaque mois, et que tous sont invités à y assister. Ceux qui désirent recevoir, pour chaque séance, une lettre de convocation voudront bien en avvertir le secrétaire.

Les Contemporains. (5, rue Bayard, Paris). Hebdomadaire; un an, 6 fr. 7 août: *T.-B. Macaulay*; 14 août: *I.-N. Baudin*.

* * *

Le Mois littéraire et pittoresque. Mensuel. Paris, rue Bayard, 5. Abonnement: 14 fr. Sommaire du N^o d août: *Vertige*, nouvelle, par Heuzé; *Fouquet collectionneur et le château de Vaux*, par Paul Bouehard; *Les Mystiques de la peinture*, Félix Villé, par A. Germain; *L'Art et la Mode*, par Jean Rameau; *Les Baladins*, poésie, par Pierre Berrisset; *Le Vivier*, poésie, par Louis Théron de Montaugé; *Dormilhouze-la-jeune*, roman, par Léon Barracand; *Chez les Français du Nord*, la Snède, par M. Léra; *Au pays de La Fontaine*, Château-Thierry, par Marcel Navarre; *Une curieuse industrie japonaise*, par Albert Maumené; *Causerie littéraire*, par Gabriel Aubray; *Pages oubliées*, Portraits littéraires, Variétés scientifiques, etc.

* * *

Atlas linguistique de la France, publiée par MM. Gilliéron et Edmont.—M. H. Champion, libraire, 9, Quai Voltaire, à Paris.—Le fascicule, 25 francs.

* * *

Polybiblion. Revue bibliographique universelle, publiée sous les auspices de la Société bibliographique. Paris, rue Saint-Simon, 5. Partie litt., 16 fr.; Partie techn., 11 fr; les deux parties réunies, 22 fr.

* * *

L'Argus des Revues. Mensuel. Publié par l'*Argus de la Presse*. Paris, rue Drouot, 14. Contient l'indication des titres et des auteurs des principaux articles parus dans les revues françaises et européennes. Chaque titre porte un numéro d'ordre; il suffit d'envoyer ce numéro à l'administration de l'*Argus*, pour recevoir l'article. Par article, 1 fr.; par coupure de journal, 0 fr. 30; tarif réduit pour 100 coupures.

* * *

Le Courrier de la Presse. Bureau de coupures de journaux. Dir., M. Gallois, Paris, boulevard Montmartre, 21. Fournit à ses clients les articles de journaux et de revues, les concernant personnellement, ou sur un sujet quelconque auquel ils s'intéressent. Par coupure de journal ou de revue, 0 fr. 30; tarif réduit pour 100 coupures.—Catalogue de 13,000 journaux et revues: 3 fr. 50

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Le BULLETIN, organe de la *Société du Parler français au Canada*, est dirigé par un comité nommé par le Bureau de direction. Il paraît une fois par mois, sauf en juillet et août. Les abonnements partent de septembre.

Conditions d'abonnement: Canada et Etats-Unis, \$1.00; Union postale, 8 francs; réduction de moitié aux élèves des collèges et des couvents du Canada.

On peut devenir membre de la Société et recevoir, à ce titre, le BULLETIN, en envoyant au Secrétaire une demande d'inscription et le montant de la cotisation annuelle (\$2.00 pour les membres actifs; \$1.00 [Étranger: 8 francs] pour les membres adhérents). Les cotisations sont dues au 1er septembre; mais on peut s'inscrire en tout temps durant l'année, en payant les arrérages. Les membres adhérents et les abonnés, qui s'inscrivent après le 1^{er} février, doivent, pour recevoir les numéros du BULLETIN parus depuis septembre, verser un supplément de 50 sous.

Les deux premières années du BULLETIN sont en vente. Prix, chaque volume: \$3.00; pour les nouveaux membres adhérents et les nouveaux abonnés: \$2.00; pour les nouveaux membres actifs: \$1.00.

Pour tout ce qui concerne la Société et le BULLETIN, s'adresser

A MONSIEUR LE SECRÉTAIRE

de la *Société du Parler français au Canada*

Université Laval

(Bureau de Poste, casier 221)

QUÉBEC

QUÉBEC. Édouard Marcotte, Imprimeur